



Plessisville

Développement durable



Plessisville

À BRAS OUVERTS!

jffortin@plessisville.quebec

1700, rue Saint-Calixte

Plessisville (Québec) G6L 1R3

Information : 819 362-3284, poste 2262

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

Verdissement des terrains
du parc industriel

plessisville.quebec

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

Verdissement des terrains du parc industriel

VERS UN PARC INDUSTRIEL PLUS ATTRAYANT
POUR VOUS, VOS EMPLOYÉS, VOS FOURNISSEURS
ET VOS CLIENTS!

Afin de susciter le verdissement du parc industriel, la Ville s'est dotée d'un programme d'aide financière qui a pour but d'augmenter le nombre d'arbres et d'aménagements paysagers sur les terrains privés des établissements d'entreprises du parc industriel lors des travaux de plus de 5 000 \$.

Les travaux admissibles sont ceux qui favorisent le verdissement du secteur en créant des espaces extérieurs attrayants et fonctionnels, agréables pour le visiteur, tout en minimisant l'impact visuel des stationnements à partir de la rue.



DÉTAILS DU PROGRAMME

- Les aménagements paysagers et la plantation d'arbres doivent être faits sur le terrain du demandeur, à l'extérieur de l'emprise appartenant à la Ville.
- Lors de la plantation, l'arbre doit avoir un diamètre minimal de 30 mm à partir de 30 cm du sol.
- L'éclairage d'ambiance intégré aux aménagements paysagers ou aux arbres est admissible au présent programme dans la mesure où celui-ci représente une valeur ajoutée au projet. Les arbres et les plantes actuels (ou déjà en place) et ceux qui seront ajoutés doivent permettre d'atteindre l'objectif du programme.

À FOURNIR LORS DU DÉPÔT DE LA DEMANDE

- ✓ L'adresse visée par les travaux, l'adresse de correspondance, le nom et le numéro de téléphone du demandeur;
- ✓ Une photo démontrant clairement le site visé par les travaux;
- ✓ Une esquisse démontrant clairement l'aménagement paysager ou la plantation d'arbres;
- ✓ Deux soumissions pour la réalisation des travaux admissibles, qui doivent être effectués par une firme spécialisée en aménagement paysager.

Avant d'entamer les travaux, assurez-vous d'avoir l'approbation municipale et votre confirmation d'octroi d'aide financière!

MONTANTS MAXIMAUX DES AIDES FINANCIÈRES

- 75 % des coûts pour la réalisation d'une esquisse, maximum 600 \$;
- 50 % du coût des travaux admissibles, maximum 5 000 \$.

COÛTS ADMISSIBLES

- Main-d'œuvre;
- Matériaux neufs;
- Arbres, arbustes, plantes;
- Honoraires pour la préparation d'une esquisse.

Le tout sur production de factures (taxes non admissibles).

L'aide financière est déboursée au propriétaire suite à l'implantation d'un nouvel aménagement paysager et la plantation d'arbres et sur présentation des pièces justificatives nécessaires.

POUR DÉPOSER VOTRE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

jffortin@plessisville.quebec
1700, rue Saint-Calixte
Plessisville (Québec) G6L 1R3
Information : 819 362-3284, poste 2262